

APPQ

ASSOCIATION  
DES PSYCHOTHÉRAPEUTES  
PSYCHANALYTIQUES  
DU QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion des membres du Comité Exécutif de l'A.P.P.Q. tenue le 17 juin 1992.

Présences: Hubert Van Gijseghem  
Réal Laperrière  
Nicole Lanouette  
Robert Pelsser  
Anita Charest.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 29 avril 1992.
3. Affaires découlant du procès-verbal.
4. Informations.
5. Colloque 92:

-Inscriptions: 212 (payantes)  
226 (total).

-Conférenciers:

Dans l'ensemble le contenu des conférences est apparu pauvre et insatisfaisant. Le Comité Exécutif s'interroge sur la formule actuelle du colloque. A poursuivre...

-Actes des Colloques 91-92:

Robert Pelsser nous informe qu'il a rencontré l'équipe de rédaction des Actes du Colloque le 11 juin 1992 dans le but d'évaluer la qualité du produit. Il semble que la dernière édition laisse à désirer (coquilles dans le texte, erreurs dans la typographie, difficulté de coordination de l'activité...).

Suite à cette réunion: Hubert Van Gijseghem nous informe qu'il démissionne du comité de rédaction.

Robert Pelsser propose que l'A.P.P.Q. récupère les Actes du Colloque en prenant en main la gestion et la production de cette publication.

Robert Pelsser réfère ici aux procès-verbaux des réunions antérieures suivantes:

Dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 mai 91, on peut lire au point 4.6:

"Que les actes du Colloque soient publiés aux frais de l'A.P.P.Q. après étude de faisabilité par le Comité Exécutif".

Proposition faite par Hélène Richard, secondée par Monique Sabourin, acceptée par la majorité.

Dans le procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 11 juin 91, on peut lire au point 6.2:

"Suite à la proposition 4.6 de l'Assemblée Générale annuelle de mai 1991, on convient que l'A.P.P.Q. achète aux co-éditeurs le nombre de livres correspondant aux inscriptions du Colloque. L'A.P.P.Q. se chargera des frais d'envoi postal".

Ce principe ayant déjà été entériné par les membres de l'A.P.P.Q. et devant les difficultés actuelles rencontrées par le comité de rédaction, Robert Pelsser fait la proposition suivante: (voir pièce ci-jointe).

Proposition secondée par Réal Laperrière et acceptée à l'unanimité par Nicole Lanouette et Anita Charest.

Il faut noter qu'Hubert Van Gijsegheem s'est retiré avant l'énoncé de la proposition, compte tenu qu'il était dans un conflit d'intérêt étant à la fois membre du Comité Exécutif et membre du comité d'admission.

Ce dossier nécessitera un suivi immédiat:

1-La première étape était de voter ce principe de rapatriement.

2-La deuxième étape est d'établir une marche à suivre dans le transfert administratif de ce dossier et dans la nomination de la personne responsable de la coordination des Actes du Colloque.

- a) Le Comité Exécutif demande à Hubert de fournir dans les plus brefs délais un bilan financier des coûts d'opération des Actes du Colloque et ceci depuis son début soit depuis 1987. Réal Laperrière en fait une proposition qu'Anita Charest seconde et que Nicole Lanouette et Robert Pelsser acceptent.